

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/09/2022

Date de publication : 21/09/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Eric YGER, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ),

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Laure MICHEL

<< >>

AFFAIRE 2022.062 : BUDGET COMMUNE 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Budget 2022 de la Commune doit faire l'objet de décisions modificatives, notamment pour :

- l'acquisition d'une nouvelle chambre froide pour le restaurant scolaire (+ 2500 €)
- l'acquisition d'une boîte à livres en remplacement de l'ancienne boîte du Courtil des senteurs (+800 €)
- l'inscription en investissement de la création de l'aire de compostage, initialement prévue en fonctionnement (+ 5000 €)
- une diminution des crédits consacrés au programme voirie pour l'année 2022 (- 5300 €)
- la modification d'une imputation comptable (- 3000 €)

Investissement

	dépenses	recettes
Opération 215 Programme voirie 2315 immobilisations corporelles en cours	- 5 300.00€	
Opération 12 bibliothèque 2188 autres immobilisations corporelles	+ 800.00€	
Opération 183 services techniques 2313 immobilisations corporelles en cours	-3 000.00€	
Opération 183 services techniques 21578 autres matériels techniques	+5 000.00€	
Opération 184 restaurant scolaire 2188 autres immobilisations corporelles	500.00€	+2
TOTAL	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ